

Compte-rendu du Bureau du lundi 13 décembre 2021

Nombre de délégués en exercice : 21 Présents : 14 Votants : 14	L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à dix-huit heures trente, le Bureau dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal de Montain sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.
--	--

Présents : Mathilde CYROT-LALUBIN, Sylvie FAUDOT, Gisèle GHELMA, David GUYOT, Eddy LACROIX, Denis LEGRAND, Corinne LINDA, Marie-Odile MAINGUET, Jean-Louis MAITRE, Yves MOUREY, Marie-Paule PONTHEUX, Arnaud RICHARD, Jérôme TOURNIER, Michel TROSSAT ;

Excusés : Fabrice GRIMAUT, Bernard JOLY, Stéphane LAMBERGER, Joël PAGET, Quentin PAROISSE, Christian VUILLAUME ;

Absents : Dominique MEAN ;

Approbation du procès-verbal du bureau communautaire 22 novembre 2021 :

le bureau communautaire, à l'unanimité des votants, approuve le procès-verbal du bureau du 22/11/2021.

Administration générale

1. Modification au tableau des effectifs – service Partagé

Une secrétaire de mairie a été recrutée initialement pour les communes de Chemenot et de Lombard. Une délibération n°2021-07 avait été prise en bureau communautaire du 22/02/2021, ouvrant le poste d'adjoint administratif à raison de 17h.

Elle a ensuite également été recrutée à la mairie de Vincent-Froideville. Un avenant à son contrat pour 29h a été rédigé en ce sens, dans l'attente de la création du poste en bureau communautaire.

Il vous sera proposé de délibérer afin d'ouvrir et fermer le poste :

À partir du 1^{er} janvier 2022, le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

Grades modifiés	Effectifs		ETP	
	31/12/2021	01/01/2022	31/12/2021	01/01/2022
Adj administratif	14	14	10.29	10.83

TOTAL DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2021 :

Total agents permanents : 129 agents soit 97.51 ETP

Total agents non permanents : 10 agents soit 5.24 ETP

Total : 139 agents soit 102.75 ETP

TOTAL DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022 :

Total agents permanents : 129 agents soit 98.05 ETP

Total agents non permanents : 10 agents soit 5.24 ETP

Total : 139 agents soit 103.29 ETP

Différence : 0 agent / + 0.55 ETP

Délibération n° 2021-41

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de fermer un poste d'adjoint administratif à raison de 17h et d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à raison de 29h à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2022 du budget général ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document afférant à ce dossier.

Développement économique

2. Attribution d'aides : Fonds régional des territoires

Suite à la crise liée au Covid-19, l'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire. Afin de permettre la reprise de l'activité, il est proposé de soutenir la pérennité et la transition des entreprises de l'économie de proximité en soutenant les dépenses d'investissement des entreprises.

La CCBHS accorde aux entreprises de son territoire, sous les conditions définies par le règlement précédemment adopté, une aide à l'investissement des entreprises qui prend la forme d'une subvention.

Rappel des décisions déjà prises :

- Par délibération n°2020-082 en date du 03 septembre 2020, le Conseil Communautaire a adopté le Pacte Régional des Territoires.
- Par délibération n° 2021-019 en date du 4 mars 2021, le conseil communautaire a validé le règlement d'application locale (RAL) précisant les applications des deux règlements d'interventions et a délégué au bureau les attributions des aides aux entreprises.

Enveloppe CCBHS = 18 985 € / Région = 75 940 € (en investissement)

TOTAL CCBHS = 94 925 €

Nombre de demandes reçues à ce jour = 33

Nombre de dossiers complets, présentés au Bureau du 13-12-2021 = 3 (rappel : dernier Bureau permettant d'attribuer des aides FRT)

Montant proposé en attribution = **7 454,64 €**

Montant déjà attribué avant ce Bureau du 13-12-2021 = 88 288,51 € - 5 000 € (abandon du dossier initial « Sur la place ») → **83 288,51 €**

Montant total restant disponible (dans le cas où les dossiers présentés lors du Bureau du 13-12-2021 se voient attribuer l'aide proposée) = **4 181,85 € NON MOBILISABLES**

Il vous sera proposé de délibérer afin d'attribuer les aides individuelles aux entreprises présentées dans le tableau ci-dessous :

NOM SOCIETE	COMMUNE / ACTIVITE	PROJET (invest)	MONTANT ELIGIBLE HT	MONTANT AIDE PROPOSEE	OBSERVATIONS
LA CAMPAGNARDE	Boulangerie -pâtisserie / Villevieux	Totem publicitaire	4 570 €	1 371 €	Dossier complet
JAG	Nettoyage (aérogommage etc.) / Bletterans	Nettoyeur à vapeur d'eau professionnel	15 453.80 €	4 636.14 €	
SUR LA PLACE	Épicerie-bar / Arlay	Logiciels, terminal, équipements bureautique, installation, formation.	4 825 €	1 447.50	Ensemble lié à la Française des Jeux, nécessaire à l'activité. Dossier se substituant à l'aide attribuée pour le projet de transformation de bar en snacking, abandonné.

Délibération n° 2021-42

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** l'attribution des aides individuelles telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

NOM SOCIETE	COMMUNE / ACTIVITE	PROJET (invest)	MONTANT ELIGIBLE HT	MONTANT AIDE PROPOSE	OBSERVATIONS
LA CAMPAGNARDE	Boulangerie -pâtisserie / Villevieux	Totem publicitaire	4 570 €	1 371 €	Dossier complet
JAG	Nettoyage (aérogommage etc.) / Bletterans	Nettoyeur à vapeur d'eau professionnel	15 453.80 €	4 636.14 €	
SUR LA PLACE	Épicerie-bar / Arlay	Logiciels, terminal, équipements bureautique, installation, formation.	4 825 €	1 447.50	Ensemble lié à la Française des Jeux, nécessaire à l'activité. Dossier se substituant à l'aide attribuée pour le projet de transformation de bar en snacking, abandonné.

- **PREND NOTE** que le nombre de demandes reçues est de 33 ;
- **PREND NOTE** que le montant de subvention déjà attribué, avant ce bureau, est de 88 288,51 € ;
- **PREND NOTE** que le montant total restant disponible est de 4 181,85 € non mobilisables ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférant à ce dossier ;
- **AUTORISE** le Président à engager les dépenses correspondantes sous réserve de leur inscription au budget.

Environnement, mobilité et transition énergétique

3. NATURA 2000 – Site « Reculées de la Haute Seille » - demande de financement 2022

La Communauté de Communes Bresse Haute Seille est la structure animatrice du site Natura 2000 « Reculées de la Haute Seille », couvrant partiellement 6 communes sur 2 EPCI jurassiens. Elle assure donc la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) en collaboration avec de nombreuses structures et collectivités locales.

Le programme de développement rural 2014-2020 arrive à son terme. Les services instructeurs demandent aux structures opératrices de sites Natura 2000 de déposer avant le 31/12/2021 les demandes d'animation des années 2022 et 2023.

Ce dossier vous est proposé pour valider le plan de financement de l'animation prévue sur l'année 2022 sur les Reculées de la Haute Seille. Le montant présenté a été calculé à partir de prévisionnels associés au salaire de l'animatrice et aux coûts annexes liés à l'animation du site sur l'année, à savoir : 4 771,63 €.

L'animation 2022 sera financée à 100% par des fonds de l'État et de l'Union européenne (programme FEADER), sous couvert du dépôt d'une demande de subvention avant le 31/12/2021.

Cette animation pourrait comprendre, selon les demandes et besoins du site :

- Le montage et le suivi de contrats, conventions avec les ayants-droits de parcelles éligibles pour de la restauration d'habitats naturels ou la préservation d'espèces d'intérêt communautaire,
- L'animation agro-environnementale du site,
- La sensibilisation du public et des acteurs aux problématiques environnementales du site.

Il vous sera proposé de délibérer afin de solliciter l'État et l'Europe pour le financement de l'animation 2022 à hauteur de 4 771,63 € HT selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Animation	4 771,63 €	État (37%)	1 765,50 €
		Union Européenne (63%)	3 006,13 €
Total	4 771,63 €	Total	4 771,63 €

Délibération n° 2021-43

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le projet d'animation 2022 du site Natura 2000 Reculées de la Haute Seille, pour un montant de 4 771,63€ ;
- **SOLLICITE** l'État pour l'animation 2022 du site Natura 2000 Reculées de la Haute Seille, pour un montant de 1 765,50€ ;
- **SOLLICITE** l'Europe pour l'animation 2022 du site Natura 2000 Reculées de la Haute Seille, pour un montant total de 3 006,13 € TTC ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Animation	4 771,63 €	État (37%)	1 765,50 €
		UE (63%)	3 006,13 €
Total	4 771,63 €	Total	4 771,63 €

- **AUTORISE** le Président à signer la convention cadre annuelle entre l'État et la Communauté de communes Bresse Haute Seille ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout autre document relatif à l'animation et à la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site Reculées de la Haute Seille.

4. NATURA 2000 – Site « Reculées de la Haute Seille » - demande de financement 2023

La Communauté de communes Bresse Haute Seille est la structure animatrice du site Natura 2000 « Reculées de la Haute Seille », couvrant partiellement 6 communes sur 2 EPCI jurassiens. Elle assure donc la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) en collaboration avec de nombreuses structures et collectivités locales.

Le programme de développement rural 2014-2020 arrive à son terme. Les services instructeurs demandent aux structures opératrices de sites Natura 2000 de déposer avant le 31/12/2021 les demandes d'animation des années 2022 et 2023.

Le Bureau communautaire du 13 décembre 2021 devra délibérer pour valider le plan de financement précis de l'animation prévue sur l'année 2022 sur les Reculées de la Haute Seille. Le montant présenté a été calculé à partir de prévisionnels associés au salaire de l'animatrice et aux coûts associés à l'animation du site sur l'année 2022 à savoir 4 771,63 €.

L'animation 2023 liée au Document d'Objectif du site Natura 2000 « Reculées de la Haute Seille » sera financée à 100% par des fonds de l'État et de l'Union européenne (programme FEADER), sous couvert du dépôt d'une demande de subvention avant le 31/12/2021.

Une nouvelle délibération est donc nécessaire pour valider un plan de financement sur l'année 2023, pour laquelle la visibilité en termes de besoins d'animation n'est pas connue à ce jour.

Cette animation pourrait néanmoins comprendre, selon les demandes et besoins du site :

- Le montage et le suivi de contrats, conventions avec les ayants-droits de parcelles éligibles pour de la restauration d'habitats naturels ou la préservation d'espèces d'intérêt communautaire,
- L'animation agro-environnementale du site,
- La sensibilisation du public et des acteurs aux problématiques environnementales du site.

Le montant maximum alloué à l'animation du site Natura 2000 « Reculées de la Haute Seille » est de 15 000 € TTC par an (selon la superficie du site). Néanmoins, l'historique du site montre que les demandes de paiement de l'animation annuelle n'atteignent jamais ce montant. La capacité d'animation fluctuante et les projets actuellement portés par la CCBHS peuvent laisser prévoir une potentielle hausse du montant sur l'année 2023. C'est pourquoi il est proposé un coût maximal d'animation du site Natura 2000 de 10 000 € sur cette année-là.

Le Bureau communautaire est invité à approuver un plan de financement sur la base d'un montant de 10 000 € pour l'animation du site Natura 2000 « Reculées de la Haute Seille sur l'année 2023 ».

Il vous sera proposé de délibérer afin de solliciter l'État et l'Europe pour le financement de l'animation 2023 à hauteur de 10 000 € TTC selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Animation	10 000 €	État (37%)	3 700 €
		UE (63%)	6 300 €
Total	10 000 €	Total	10 000 €

Délibération n° 2021-44

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **SOLLICITE** l'État et l'Europe pour l'animation 2023 du site Natura 2000 Reculées de la Haute Seille, pour un montant total de 10 000 € TTC selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Animation	10 000 €	État (37%)	3 700 €
		UE (63%)	6 300 €
Total	10 000 €	Total	10 000 €

- **AUTORISE** le Président à signer la convention cadre annuelle entre l'État et la Communauté de communes Bresse Haute Seille ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout autre document relatif à l'animation et à la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site Reculées de la Haute Seille.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

5. « Le Jura de ferme en ferme 2021 » : Présentation du bilan de l'opération

L'opération nationale « De ferme en ferme » vise à permettre au grand public de découvrir la diversité de l'agriculture de l'intérieur. L'événement, a eu lieu cette année les 25 et 26 septembre 2021. Ces rencontres permettent de valoriser des producteurs inscrits dans des démarches de développement durable tout en sensibilisant le grand public à des méthodes de production agricole respectueuses de l'environnement et des hommes.

Cet évènement est donc en accord avec le projet alimentaire territorial du Pays lédonien (PAT).

L'opération « Le Jura de ferme en ferme » est coordonnée par le CPIE du Haut-Jura, qui sollicite les EPCI jurassiens concernés par l'opération pour son cofinancement (à hauteur du nombre d'exploitation agricole chaque territoire).

Le bilan de l'opération Le Jura de ferme en ferme 2021 vous sera présenté.

Informations diverses

Le Président,

Jean-Louis MAITRE